



A l'occasion du Comité Interministériel des villes du 10 juillet, la Ministre déléguée à la Ville Nadia Hai a annoncé les 60 nouveaux territoires labellisés Cité de l'Emploi.

Une priorité a été donnée aux territoires faisant l'objet d'une rénovation urbaine dans le cadre du NPNRU et à ceux désignés comme Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR). Enfin, pour encourager les collaborations et la mise en synergie des moyens, les quartiers où sont implantés les agences Pôle Emploi dotées de moyens renforcés (les agences Equip'Emploi) ont été particulièrement identifiés.

Les Cités de l'Emploi ont vocation à coordonner l'action des acteurs de l'emploi du territoire et montrer des résultats tangibles sur l'accès à la formation et à l'emploi des habitants des quartiers politique de la ville concernés. La mise en œuvre des Cités de l'Emploi s'appuie sur un diagnostic partagé réalisé par les partenaires territoriaux et coordonné par les services préfectoraux. Cet état des lieux doit conduire à établir de nouvelles modalités d'actions qui permettent aux acteurs d'aller-vers, voire d'aller-avec les résidents des QPV et leur proposer des parcours "sans couture" articulés avec l'ensemble des mesures renforcées par le plan de relance.